



SEANCE DU 23 JANVIER 2015

Nombre de conseillers :

en exercice : 11

présents : 9

votants 9
(dont 0 procuration)

Date de la convocation :
19/01/2015

L'an deux mil quinze et le vingt-trois janvier à 20 h 45

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire

Présents : Mmes Lauriane LAUGIER, Maryse MARIONON, Françoise PELISSIER,
MM Cédric BOYER, Frédéric GESENET, LASSAIGNE Christian, Olivier LEVET,
Patrick PELISSIER, Raymond SIBILLE

Absents : MM Christian BAFOIL, Eric CHABRILLAT

Secrétaire de séance : Françoise PELISSIER

◆ Le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 21/11/2014.

Accord du conseil municipal pour approuver le compte-rendu de séance.

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



DECISION DU MAIRE (dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire – Article L2122-22 du CGCT)

N°3-2014 : *Travaux de mises aux normes accessibilité et rafraîchissement de la salle polyvalente*
Choix attributaire du lot 8 - Electricité

Le lot 8 – Electricité a été attribué à Olivier MARANDON (Brassac les Mines) pour un montant de :

13 541,63 €
+option 1 à 4 305, 00 €
+ option 2 à 308,62 €



OBJET : Ardes Communauté : Approbation modification des statuts

Le Maire expose au conseil municipal le projet de modification des Statuts d'Ardes Communauté approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 29 décembre 2014.

Le Maire précise que conformément à la loi, cette modification des statuts doit être approuvée par les conseils municipaux à la majorité qualifiée.

Après lecture, le conseil municipal approuve la modification des statuts.

(9 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION)



OBJET : Enfouissement des réseaux France Telecom à Chassolles

Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunication cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux Telecom signée le 7 juin 2005 entre le SIEG, le CONSEIL GENERAL et FRANCE TELECOM, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est la charge du SIEG ;
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 3 240,00 € TTC ;

OBJET : Mise en place des référents « ambroisie » communaux dans le cadre de la mise en œuvre du plan de lutte contre l'ambroisie en Auvergne

L'ambroisie à feuille d'armoïse est une plante annuelle dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques.

Si l'ambroisie impacte l'état de santé des populations, elle porte également un préjudice croissant à la biodiversité et aux rendements agricoles.

La région Auvergne subit l'invasion de cette plante qui se développe sur les terrains non entretenus, chantiers, linéaires des infrastructures routières et ferroviaires, berges de rivières et les terrains agricoles ou résidentiels.

Pour combattre l'ambroisie, le département du Puy-de-Dôme s'est doté d'un arrêté préfectoral en juillet 2012.

Pour que la lutte contre le développement de cette plante soit efficace, elle doit se faire dans le cadre d'actions territoriales coordonnées et inscrites dans le temps. C'est la raison pour laquelle l'ARS a mis en place un comité technique régional de coordination avec différents partenaires et a élaboré un plan régional d'actions. Ce plan prévoit, entre autres mesures, la mise en place d'un réseau de « référents ambroisie ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer Mme Maryse MARIONON, et M. Frédéric GESENET, tous deux conseillers municipaux, référents ambroisie.

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Engagement du quart des dépenses d'investissement

Le Maire indique au conseil municipal que dans l'attente de l'adoption de Budget Primitif, il peut être autorisé à engager des dépenses réelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (BP + DM), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il précise que cette mesure permet à la collectivité d'engager des travaux d'investissement nouveaux dès le début de l'année et qu'elle se distingue de l'état des restes à réaliser qui correspond à des dépenses engagées en 2014 mais non encore mandatées. Ces crédits seront repris dans le budget primitif de l'année qui devra être voté avant le 15 avril 2015.

Vu l'article L1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire, préalablement à l'adoption du budget primitif 2015, à engager, liquider et mandater sur les bases du budget général 2014 et dans la limite du quart des dépenses réelles d'investissement, soit :

BP+DM 2014 soit 692 809 € / 4 = 173 202 €

Ouverture de crédits au compte 21568 pour 600 €.

Oui cet exposé, le conseil municipal autorise le Maire, préalablement à l'adoption du budget primitif 2015, à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessus énoncées.

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Travaux salle polyvalente

Point sur les travaux en cours.

Décisions : Changement du soubassement actuel par du médium teinté (choix de la couleur : SCZ Grey - Valchromat), approbation de la disposition des panneaux acoustiques et de leur couleur, acceptation du devis supplémentaire de Déco Lembron pour la pose de la toile de verre au plafond avant peinture. Première sélection de couleur pour les murs. Voir le rendu sur un échantillon plus grand.

Cuisine : Voir pour l'achat de matériel d'occasion de l'ancienne maison de retraite d'Ardes. Faire d'autre devis pour l'achat d'un nouveau fourneau.

Extérieur : Le conseil décide de refaire le bardage extérieur de la salle polyvalente car il est en mauvais état (surtout côté sud). Les membres du conseil décident également de ne pas faire intervenir d'entreprises et de faire les travaux par eux-mêmes car cela reviendra moins cher.



QUESTIONS DIVERSES

⇒ SPA : Proposition pour faire une campagne de stérilisation pour les chats errants – Besoin de + d'info.

⇒ Randonnée Quad et SSV l'Ardoisienne des 7 et 8 mars 2015 : le conseil municipal donne son accord pour le passage sur la commune avec des prescriptions : vitesse limitée à 30 km/h pour la traversée des villages et sur les chemins pentus afin de ne pas dégrader les chemins refait l'an dernier, réparation des dégâts occasionnés.

⇒ Le maire donne lecture d'un courrier reçu de M. et Mme UNIACK concernant l'état impraticable d'un chemin à Zanières. Des travaux de réparation ont déjà été prévus et vont commencer prochainement.

⇒ VALTOM de Charbonnier les Mines : Ardes Communauté peut bénéficier gratuitement de compost issu notamment des déchets collectés sur notre territoire. Ardes Communauté demande à ses communes membres si elles sont intéressées pour en avoir et la quantité souhaitée, sachant que la communauté de communes peut en disposer de 4 T au total. La mairie d'Apchat fait une demande pour 500 kg.

⇒ Aménagement mairie : Mme Ginette BREUIL vend un meuble bas de son ancien commerce. Peut-être intéressant pour le mettre dans la salle du conseil pour faire une petite séparation avec l'évier. A voir (dimensions et prix).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire a clôturé la séance à 01 h.

Le Maire,
Patrick PELISSIER

Le Secrétaire de Séance,
Françoise PELISSIER

Les Conseillers,



<i>Cédric BOYER</i>	<i>Frédéric GESENET</i>	<i>Christian LASSAIGNE</i>
<i>Lauriane LAUGIER</i>	<i>Olivier LEVET</i>	<i>Maryse MARIONON</i>
<i>Raymond SIBILLE</i>		